

Convocation du 05 octobre 2012

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 OCTOBRE 2012

=====

Le dix sept octobre deux mil douze, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est assemblé à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LEMERCIER René, Maire.

Présents : MM. LEMERCIER René, NOEL Nelly, BELHOMME Jérôme, GUILLERME Francis, UNDREINER Brigitte, GUILLERME Pascal, DUREL Claude, TRIPEY Franck, ETASSE Nicole, AUBER Corinne.

Absente excusée : MME. MAUGER Martine.

Secrétaire : MME. NOEL Nelly.

Nombre de Conseillers en Exercice : 11

Nombre de Présents : 10

Nombre de Votants : 10

L'Assemblée approuve le compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal en date du 20 septembre 2012.

REFECTION TOITURE LOGEMENT ANCIEN PRESBYTERE : CHOIX DE L'ENTREPRISE LOT CHARPTENTE

L'Assemblée, considérant la nécessité d'une consultation juridique en droit du Code des Marchés Publics sur la forme des soumissions, excluant le fond ; remet sa décision d'attribution ou non du lot n°1 Charpente à la prochaine séance du Conseil Municipal.

REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR E.R.D.F. (N° 29/2012)

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité ;

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- d'instituer la redevance pour occupation du domaine public (RODP) par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1er janvier 2012 ;

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu au décret visé ci-dessus, en y appliquant le taux de revalorisation annuelle ;

Entendu cet exposé ;

Le Conseil municipal, et après en avoir délibéré :

- Décide d'instituer la redevance pour occupation du domaine public (RODP) par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité, sur le territoire de la Commune de Branville Hague, à compter du 1^{er} janvier 2012 ;

- Adopte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public (RODP) par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité ;

- Sollicite le versement de la RODP au titre de l'exercice 2012 et des suivants ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

ETUDE DEMANDE DE SUBVENTION (N° 30/2012)

Monsieur le Maire présente une demande de subvention émanant de l'Ecole Primaire « Les Calipotines » de Sainte Croix Hague, pour l'organisation d'une classe de neige à Saint Sorlin d'Arves en Janvier 2013, pour les élèves de CE et CM. Cette programmation s'inscrit dans le cadre du projet d'école « Autonomie et initiative .. ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'apporter son soutien financier à cette opération et de verser la somme de 50 €uros par élève, sachant qu'environ dix enfants seront concernés par ce projet ;

- Dit que le versement de cette subvention exceptionnelle se fera en fin d'année 2012 auprès de la Coopérative scolaire de l'Ecole Primaire de Sainte Croix Hague, au vu d'un état récapitulatif des enfants branvillais participant à ce voyage ;

- Dit que cette dépense sera prélevée à l'article 6574 du Budget Communal Exercice 2012.

AFFAIRES ET INFORMATIONS DIVERSES

- . Recensement de la Population 2013
- . Organisation de la Cérémonie du 11 novembre
- . Téléthon 2012
- . Informations sur le SIAT : débat d'orientation budgétaire 2013

Le Maire,
René LEMERCIER